

Accord Mobilité Durable : CRR du 07/12/2021

Ce qu'il faut retenir de cet Accord :

Champ d'application	Tous les salariés LYNRED sous contrat de travail CDI, CDD, alternants, stagiaires (durée mini de 3 mois), sans condition d'ancienneté, ne bénéficiant pas de véhicule de fonction.
Conditions d'éligibilité	Via une attestation sur l'honneur (idem que l'IKV actuel).
Montant du forfait mobilité durable	Cumulable avec les autres mode de déplacement, dans la limite du plafond de 500€. La distance parcourue est calculée sur l'aller et le retour entre le lieu de départ du transport alternatif (le domicile principal, la gare, le parking relais,) et le lieu de travail.
Transport en commun	Prise en charge (employeur) à hauteur de 50% des frais d'abonnement (TAG / Translère / SNCF / RATP).
Déplacement Multimodaux	Prise en charge des parkings relais – ou parking vélo, sur présentation de justificatifs, au frais réel à hauteur du forfait mobilité.
Accord IKV 2021	Maintien de l'accord jusqu'à fin de l'année 2021. IKV qui sera versé sur la paie de Janvier 2022.
Mise en place du futur accord « Mobilité Durable » sur 2022	A partir du 1 ^{er} Janvier 2022.

Les avancées :

Vélo	Indemnité kilométrique Vélo à 28 centimes d'€ / KM parcouru (IKV à 25 centimes actuel).
	Entretiens 2 fois par an sur site par un prestataire extérieur identifié par l'Etablissement.
	Fourniture d'un kit sécurité (chassable « LYNRED » et une baguette de départ).
Développer l'usage des Vélos à Assistance Electrique	Pour promouvoir la découverte du déplacement en VAE, il est prévu une participation (Aide non renouvelable) de la location du matériel à hauteur de 100 €. Sur présentation d'une facture du contrat de location.
Covoiturage	L'indemnité sera versée au conducteur et à chacun des passagers en covoiturage (1 jour = 1 trajet Aller et Retour). L'indemnité est de 4€ / jour covoituré.

Les points en cours :

Aménagement du site (PROJET CAMPUS)	Engagement de la direction en cours, pour horizon Campus.
--	---